



LE PRESIDENT

Vu la loi n° 2007-1199 du 10 août 2007 relatives aux libertés et responsabilités des universités, notamment son article 25 ;

Vu les délibérations du conseil académique en formation restreinte en date du 27 novembre 2018 ;

ARRETE

Article 1 : Le comité de sélection pour l'emploi de maître de conférences n°22-70MCF0833 (référence GALAXIE 4365) – ESPE CVL
Profil : Maître de conférences en histoire

est constitué ainsi qu'il suit :

Membres internes

Président :

M. Pierre ALLORANT, Professeur

Vice-présidente :

Mme Anne-Lise DOYEN, Maître de Conférences

M. Gaël RIDEAU, Professeur

Mme Sandra JHEAN-LAROSE, Professeure

M. Yann MERCIER-BRUNEL, Maître de Conférences

Mme Noelline CASTAGNEZ, Maître de Conférences

Membres externes

Mme Marguerite FIGEAC-MONTHUS, Professeure
(Université de Bordeaux)

Mme Sabine JANSEN, Professeure
(CNAM)

M. Jean-Paul PELLEGRINETTI, Professeur
(Université de Nice Sophia-Antipolis)

M. Ismaël FERHAT, Maître de Conférences
(Université de Picardie)

M. Eric ANCEAU, Maître de Conférences
(Université Paris IV)

M. Stéphane TISON, Maître de Conférences
(Université du Maine)

Article 2 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Orléans, le 20 février 2019

Le Président de l'Université,

Ary BRUAND